



ATTENTION ! VOILÀ L'ÉTÉ ...

En commençant l'écriture de cet éditorial, il me semble que je vais me répéter. Dans le précédent numéro de Gluiras-Info, j'essayais de tirer des leçons de la canicule et de la sécheresse que nous avons subi au cours de l'été 2022. Aujourd'hui, alors que nous ne sommes qu'au mois de mai, il me faut déjà tirer la sonnette d'alarme. Certes, la situation à Gluiras n'est pas catastrophique mais le manque de pluie de cet automne – hiver, les températures plus hautes que d'habitude, laissent présager un été à risques tant pour la ressource en eau que pour les incendies. Aussi je vous recommande à tous dès à maintenant et encore plus pendant la belle saison, de veiller à préserver ce bien commun dont nous avons tous besoin : l'eau.

Voilà l'été, oui ! À Gluiras cela signifie de nombreuses manifestations en extérieur dans la convivialité si chère à notre village. Le calendrier des manifestations à venir en dernière page vous donne un aperçu de ce qui vous attend. Il y a en a pour tous les goûts, et donc certainement pour vous.

Dans ce numéro d'été, vous trouverez aussi l'actualité municipale, avec notamment le budget de la commune voté fin mars. Un budget tourné vers l'avenir qui prévoit, malgré les contraintes financières qui pèsent sur les communes, un montant d'investissement conséquent notamment pour le projet de rénovation de la salle des fêtes et mais aussi pour la voirie avec un engagement pluriannuel de rénover un pont ou un ouvrage communal par an. Des investissements plus modestes mais essentiels au maintien des services publics communaux sont aussi inscrits à ce budget 2023. Je pense notamment à la création d'un ossuaire, préalable indispensable à la reprise des concessions abandonnées dans les cimetières communaux. Avoir le souci des défunts est aussi une préoccupation de l'équipe municipale.

Voilà l'été, au revoir l'hiver ! Finis les jours trop courts, bonjour les fleurs et merci au comité de fleurissement qui a nuitamment égayé les jardinières du village. C'était un soir de brouillard, et la nuit tombée n'empêchait

pas Marc de planter allègrement pensées et bégonias sur la place. Marc justement ... voilà qu'avant l'été, Marc quitte le poste de 3eme adjoint. La chose était convenue entre nous à l'échéance de mi-mandat, mais c'est tout de même un regret. Les bonnes raisons ne manquent pas, à com-

mencer par sa volonté d'être plus proche de ses petits-enfants et de sa famille et cela peut suffire. Aussi je voudrais une nouvelle fois le remercier pour son investissement en tant qu'adjoint dans le prolongement de son mandat de maire. Merci Marc ! Tu restes conseiller municipal et ton action dans la commune ou au CCAS n'est pas terminée.

Voilà l'été et si l'on compte bien nous voilà à mi-mandat. Il est donc temps de faire un bilan de ces 3 années écoulées. C'est ce que nous ferons à l'occasion d'une série de réunions de quartier prévues début août. Les

dates et lieux de ces réunions vous seront communiquées sur le site de la commune et dans vos boîtes aux lettres.

D'ici là bel été à tous !

Le maire, Ali-Patrick LOUAHALA

Sommaire

Conseil municipal
Dossier Finances communales
Travaux
Actualité Municipale
Vie associative - École
Intercommunalité
Portrait
Agenda - Infos pratiques

CONSEIL MUNICIPAL EN DIRECT

(résumé des délibérations par séance)

Séance du 12 décembre 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Après la présentation du projet** de rénovation du bâtiment de l'Usine par l'agence Carrillo, maître d'œuvre et débat sur le projet présenté, a souhaité avoir un avis différent sur les mises aux normes incendie (la commission de sécurité du SDIS, sollicitée entre temps a confirmé la nécessité partielle de cette mise aux normes) ; le conseil a également demandé que le chiffrage soit précisé par tranche de travaux : mise aux normes incendie, rénovation thermique, sas en façade Est, et sur la base du nouveau chiffrage, a autorisé le maire à solliciter les subventions auprès de l'État, de la Région et du Département.
- **A adopté** la décision modificative n°1 proposant des ajustements budgétaires de fin d'année à hauteur de 26 450 € en dépenses et recettes de fonctionnement supplémentaires, et de 4 500 € en dépenses et recettes d'investissement supplémentaires.
- **A autorisé** pour le début de l'exercice 2023, les dépenses d'investissements à hauteur de 25 % de celles réalisées en 2022, soit 56 127.12 €.
- **A approuvé** la création d'un ossuaire et d'un colombarium dans le cadre de la procédure de reprise des concessions abandonnées, adopté le plan de financement proposé pour cet investissement à hauteur de 13 291 € HT et autorisé le maire à solliciter les subventions auprès de l'État (DETR) et du département de l'Ardèche (Atout ruralité).
- **A approuvé** la proposition de contrat de travail à durée indéterminée pour le poste d'agent d'entretien avec un taux d'emploi de 9.5/35ème et la modification du tableau des emplois de la commune qui en découle.

Le conseil municipal, par 6 voix pour, 4 abstentions (M. Tauleigne, S. Fougier, Ch. Garnier, E. Delarbre) et 1 voix contre (M. Havond)

- **A approuvé** le zonage de la compétence GEPU exercée par la CAPCA pour Gluiras, étant précisé que celui-ci sera révisé dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales en cours d'élaboration, approuvé les termes de la convention de délégation de gestion de la compétence GEPU en rappelant que cette convention porte sur la délégation de la gestion des eaux pluviales urbaines, et non sur les attributions de compensation dites libres qui feront l'objet d'un accord spécifique et concordant entre CAPCA et commune, et que le conseil municipal a rejeté le rapport N°2 de

la CLECT du 23 septembre 2021 pour l'évaluation des charges liées au transfert de la gestion des eaux pluviales et autorisé le Maire à signer ladite convention sous ces conditions.

Séance du 17 février 2023

Bien que la commune n'y soit pas obligée, un débat sur les orientations budgétaires pour 2023 s'est tenu lors de ce conseil municipal (voir dossier finances).

Ce débat ne donne pas lieu à délibération, sinon pour prendre acte qu'il a bien eu lieu.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- **A pris connaissance** du résultat de l'enquête sur l'éclairage public, approuvé la proposition de réduction de l'éclairage sur la commune, et chargé le maire de mettre en œuvre cette réduction en relation avec le SDE 07.
- **A accepté** l'achat de 150 m² à détacher de la parcelle H 954 appartenant à Mr Philippe Bay pour un montant de 200 € ceci afin de permettre l'implantation des colonnes de tri sélectif du SICTOMSED en bordure de la D264 (route de St Pierreville) et autorisé le maire à signer l'acte d'achat étant entendu que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune.
- **A accepté** l'échange de l'emprise de la voie communale de La Croix située sur les parcelles I 8 et I 10 contre l'emprise du chemin rural desservant les habitations et bâtiments du hameau de Fougeryes et autorisé le maire à signer les actes nécessaires à cet échange, étant entendu que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de Mme Matray.
- **A approuvé** la proposition de participer à la campagne de l'association des maires de France d'acquisition et d'envoi de générateurs d'électricité en Ukraine, pour faire fonctionner les services de base (hôpitaux, écoles, administrations, ...) et attribué la somme de 200 € par le biais de l'AMF.

Le conseil municipal par 1 abstention (E. Delarbre) et 10 voix pour,

- **A accepté** la vente de la parcelle F 585 pour un montant de 10 000 € à Mr Valentin ARMAND et Mme Nora CHASSON et autorisé le maire à signer l'acte de vente.

Séance du 31 mars 2023

Le conseil municipal à l'unanimité,

- **A approuvé** le compte de gestion du comptable public dont les chiffres sont identiques à ceux du compte administratif de la commune pour 2022.



- **A approuvé** le compte administratif 2022 de la commune, le maire ayant quitté la salle.

- **A validé** l'affectation des résultats 2022 au budget 2023 comme suit : 230 212.94 € en recettes d'investissement, compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et 136 350.17 € en dépenses d'investissement, compte 001 déficit d'investissement antérieur.

- **A décidé** de conserver les taux de taxes locales votés en 2022 soit 27.58 % pour la taxe foncière bâtie et 46.89 % pour la taxe foncière non-bâtie.

- **A adopté** le budget primitif 2023, équilibré en section de fonctionnement à 566 000 € et en section d'investissement à 735 000 €.

- **A validé** la création d'un poste d'agent technique principal 1ère classe au 1er mai 2023 et autorisé le maire à effectuer les démarches auprès du Centre de Gestion (du personnel territorial) de l'Ardèche.

- **A attribué** une subvention de 80 € pour les sections départementales de la ligue contre le cancer d'une part et de la prévention routière d'autre part et à hauteur de 100 € pour les donateurs de sang de la vallée de l'Eyrieux.

Le conseil municipal par 1 voix contre (E. Fayard) et 10 voix pour,

- **A validé** la mise en place, à compter du 01/09/23, d'une tarification sociale à la cantine scolaire (voir article) soutenue par l'Etat, et au-

torisé le maire à signer la convention à passer avec le Ministère des solidarités et de la santé.

Le conseil municipal par 9 voix contre (M-L. Courthial, E. Delarbre, E. Viallet, F. Besson, G. Courthial, E. Fayard, S. Fougier, M. Havond, M. Tauleigne) et 2 abstentions (C. Garnier, A-P. Louahala) n'a pas retenu la proposition d'adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM).

Séance extraordinaire du 24 avril 2023

Le conseil municipal à l'unanimité, après remarque de la préfecture, a retiré la délibération 20233031-107 sur le vote des taux des taxes locales pour 2023 et fixé à nouveau les taux de taxes locales pour 2023 comme suit : Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires 8,90% ; taxe sur le foncier bâti 27.58 % ; taxe sur le foncier non bâti 46.89 %.

Séance du 12 mai 2023

Le conseil à l'unanimité a

- **Revu** le programme définitif de travaux de rénovation de l'Usine et validé l'Avant-Projet Sommaire.

- **Approuvé** l'installation de l'ossuaire communal au cimetière du haut et d'un columbarium avec un jardin du souvenir au cimetière de St Martin, validé le montant prévisionnel de l'opération à 8 000 € (ossuaire), autorisé le maire à lancer la construction de l'ossuaire et à solliciter les aides financières pour ces travaux.

- **Adopté** une proposition de décision modificative n°1 du budget principal intégrant les immobilisations des exercices antérieurs (424 500 € en dépenses et recettes d'investissement compte 041).

- **Approuvé** un échange de terrain comprenant un chemin rural restitué par ailleurs, afin de permettre la construction d'un bâtiment agricole à Marjanoux et a autorisé le maire à procéder aux démarches nécessaires.

- **Attribué** les subventions suivantes aux associations qui en avaient fait la demande : Les Légrémiss : 80 € pour le fonctionnement annuel, 300 € pour la 10ème édition du trail des châtaigniers ; Passerelle des vallées : 80 € pour le fonctionnement annuel ; Brasse-Bouillon : 80 € pour le fonctionnement annuel et 250 € exceptionnels pour le bal du Bouillon.

- **Débatu** du bilan de mi-mandat et retenu la proposition de renouveler une série de réunions de quartier en 2023 début août 2023.

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS :

Mme Fanny THOMAS, fille de Josette et Jean Marc PASSEBOIS, ancien adjoint, décédée tragiquement le 2 décembre 2022 à Plan de Cuques (13)
Mr Robert CHAREYRON décédé le 24 décembre 2022, inhumé à Aunaves
Mme Josette RIBIER née Fougier habitante de Geys décédée le 6 janvier 2023
Mme Marie BOLENDER habitante de Marjanoux décédée le 18 janvier 2023
Mr Maurice AYME habitant Tisonèche-Bas décédé dans une solitude choisie le 17 mars 2023
Mme Maria MUNIER, née LEXTRAYT habitant la Grange Payot décédée le 3 mai 2023 au Cheylard
Mr Marcel MEO, habitant de Cols, décédé le 6 mai 2023 à St Sauveur de Montagut

NOUVEAUX HABITANTS :

Mme CLEMENT et Mr DUTOICT et leurs enfants au village
Mme FICARA et Mr MARTIN à Brugeassou
Mme ASTRUCH et Mr DUCHIER à la Coste (RS)
Mme OLIVER et ses enfants à Antrolles
Mme et Mr EMMA, place de la Liberté au village

MARIAGES ET PACS

Jessica CLEMENT et Christopher DUTOICT, installés au village, pacsés le 17 mars 2023
Marie-Line MELE et Thomas RÖRING, demeurant à la Baraque mariés le 29 avril 2023



Mariage Marie-Line MELE et Thomas RÖRING



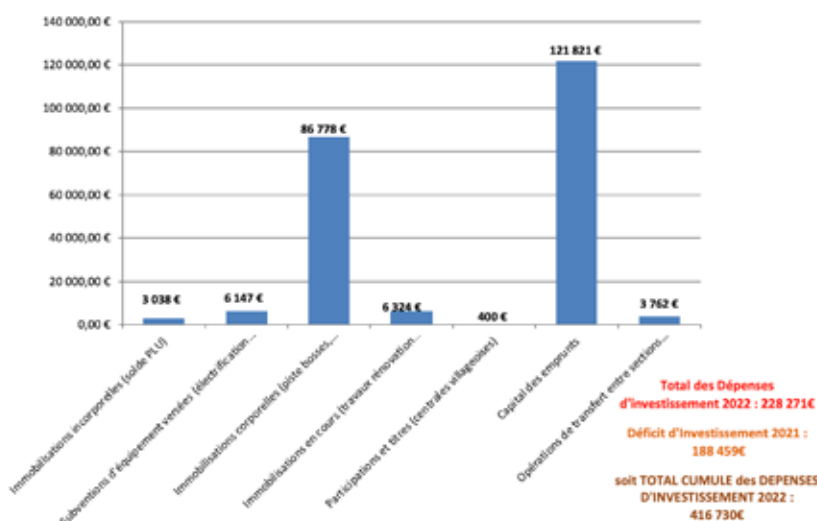
Nouveaux habitants Mme et Mr EMMA

LES RÉSULTATS 2022 IMPACTÉS PAR LA SITUATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

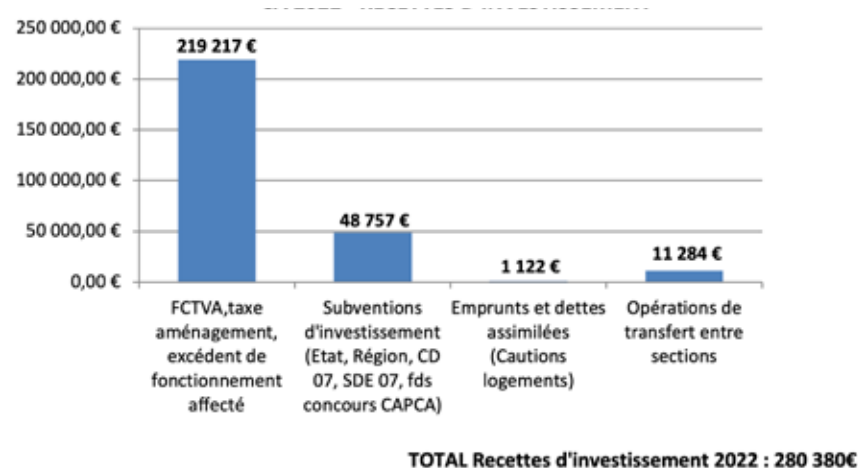
Gluiras n'a pas échappé aux conséquences des tensions internationales notamment sur l'énergie et les produits agricoles, ni aux impacts des décisions nationales sur la revalorisation des valeurs locatives et l'évolution méritée de l'indice de la fonction publique.

De ce fait, l'excédent de fonctionnement 2022 s'est réduit par rapport à 2021 (230k€ contre 298k€).

CA 2022 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



CA 2022 RECETTES D'INVESTISSEMENT

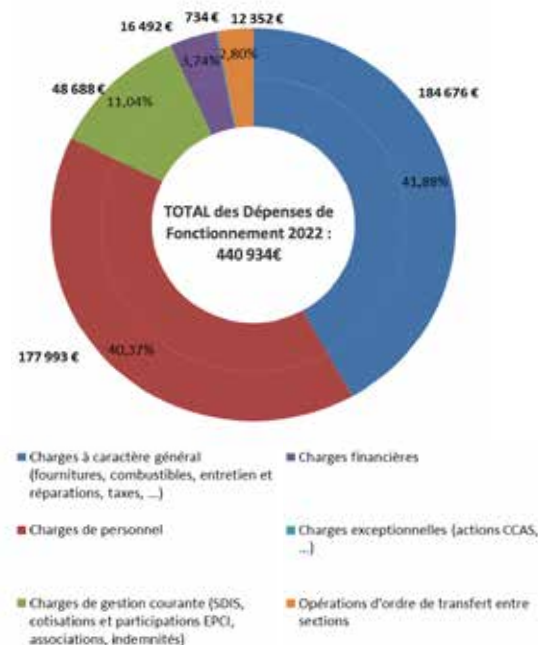


Quoiqu'il en soit, les résultats comptables de la commune pour l'année 2022 sont conformes à ceux du compte de gestion établi par le trésorier municipal à Privas.

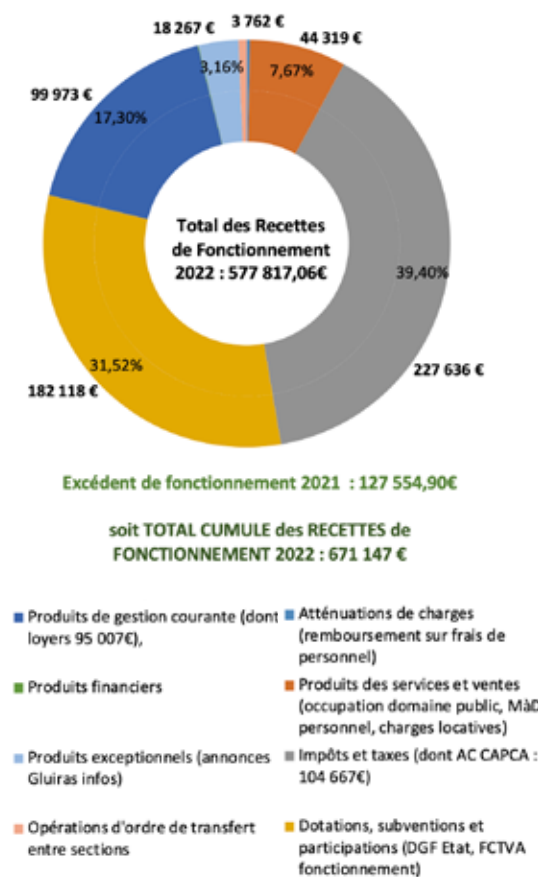
Ils font apparaître en fonctionnement un excédent cumulé de 230 212.941 € (y compris l'excédent de 2021 de 93 329.84 €) et en investissement un déficit cumulé de - 136 350.17 € incluant celui de 2021 de 188 459.47 €. L'excédent de fonctionnement 2022 (230 312 €) permet de couvrir le déficit d'investissement de l'année mais pas les restes à réaliser reportés en 2023. Parmi ces restes à réaliser figure le projet important de rénovation de l'Usine dont le chiffrage et le financement ne sont pas encore aboutis.

Ces résultats ne dévient pas de nos objectifs : améliorer nos marges de manœuvre financières en réduisant notre dette afin d'investir à nouveau à partir de 2023.

CA 2022 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



CA 2022 RECETTES DE FONCTIONNEMENT



LE BUDGET 2023

Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 566 000 € et à 735 000 € en investissement.

Les principales évolutions en dépenses de fonctionnement portent sur les postes énergie, carburant et alimentation en hausse de 50 %. La masse salariale augmente également pour prendre en compte l'impact en année pleine de la hausse du point d'indice du 1^{er} juillet 2022 et une possible évolution du point d'indice liée à l'inflation. Les dépenses de voirie (emplois) sont inscrites pour 40 000 € (TTC) au même niveau qu'en 2022. Les 2 emprunts qui se sont éteints en 2022 diminuent le montant des intérêts de la dette et celui du remboursement du capital.

Pour ce qui est des recettes, les taux de fiscalité locale ne seront pas touchés, mais leur produit augmentera mécaniquement, du fait de la hausse des valeurs locatives décidée par l'État. Les taux actuels sont de 27.58 % pour la TBF (produit : 103 000 €), de 46.89 % pour la TFNB (produit : 7 800 €). Le montant des dotations de l'État est reconduit. Les recettes liées aux charges sur locaux loués augmentent du fait de l'évolution du prix de l'énergie.

L'attribution de compensation CAPCA est prévue au même niveau qu'en 2022.

Le budget de fonctionnement permet de prévoir un virement en section d'investissement de 80 000 €.

La section d'investissement comprend des projets d'investissement engagés en 2022 et poursuivis en 2023 : la rénovation de l'Usine pour laquelle seuls des crédits reportés sont inscrits, en attente d'un chiffrage plus précis et des réponses aux financements sollicités ; la piste de bosses à l'Hermet qui sera achevée en 2023 et dont la subvention obtenue en fin d'année 2022 est inscrite au budget 2023 (ANS) ; des travaux de réparations sur les bâtiments publics avec des crédits reportés et nouveaux en dépenses et en recettes (subventions).

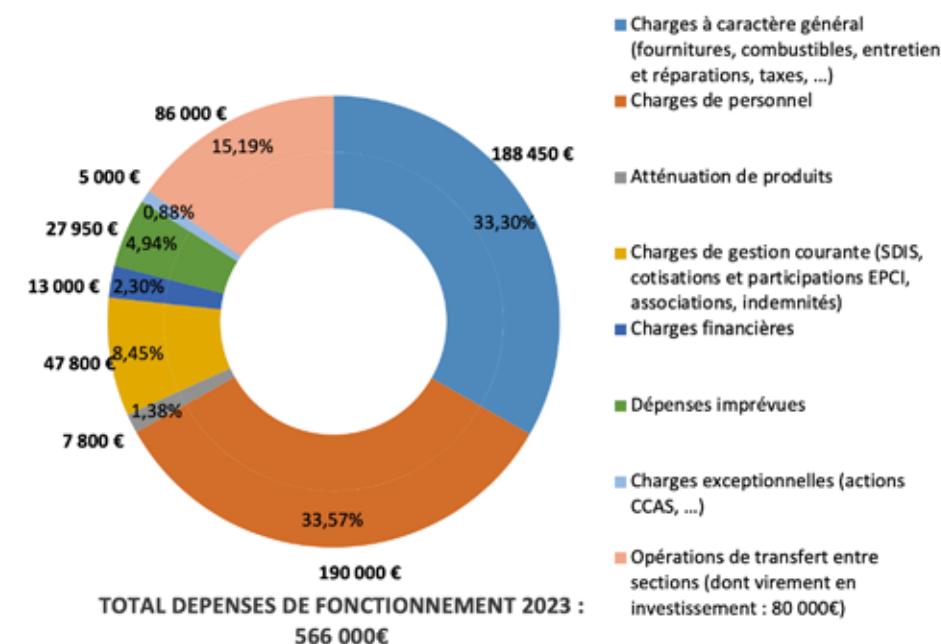
De nouvelles opérations apparaissent dans le budget 2023. C'est le cas du programme de voirie pour la même somme qu'en 2022 (40 000€) et auquel s'ajoute l'entretien régulier (les emplois) comptés en fonctionnement et la réfection du pont de la Marette. Ce sera la première opération d'un programme pluriannuel de rénovation des ponts et ouvrages supportant des voies communales à raison d'une opération par an. Le fonds de concours CAPCA sollicité sur ces travaux est inscrit en partie (solde 2022 et

Les orientations pour 2023

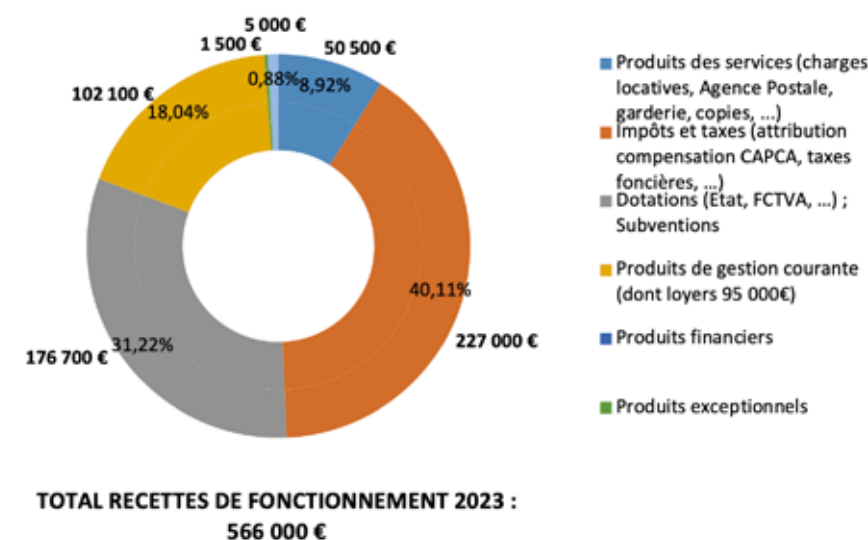
Bien qu'elle n'y soit pas obligée, comme les villes de plus de 3 500 habitants, la commune de Gluiras réalise un débat d'orientations budgétaires en conseil municipal. Cet exercice n'est pas qu'une formalité administrative, il permet aux conseillers municipaux de comprendre la construction du budget communal, de la situer dans le contexte économique et social national voire mondial, et au vu de ce contexte de faire des choix tant pour le fonctionnement des services que pour les investissements communaux. Ainsi, le budget 2023 est-il construit en tenant compte de la crise ukrainienne qui dure, de ses conséquences sur l'économie nationale et des évolutions connues de paramètres nationaux (inflation, fonction publique, dotations de l'État, ...).

À l'échelle communale, retenons que les intérêts de la dette et le remboursement en capital diminueront à nouveau cette année puisque 2 emprunts se sont achevés en 2022 et que 2 autres s'éteindront en 2023.

BP 2023 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



BP 2023 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

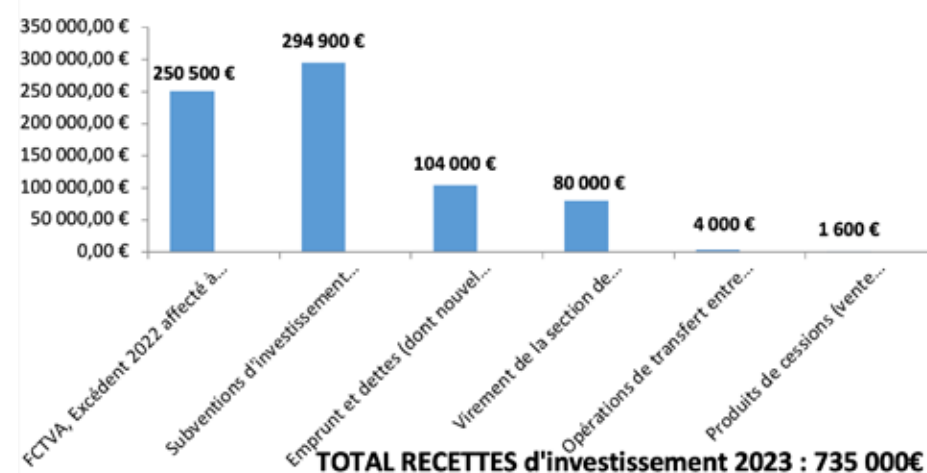


acompte 2023) ainsi que le fonds routier départemental sollicité en 2022. La création d'un ossuaire fait aussi partir des nouvelles opérations inscrites en dépenses, ainsi que le remplacement du serveur informatique de la mairie et le remplacement du véhicule du service technique. Un emprunt de 100 000 € est prévu pour équilibrer cette section d'investissement.

BP 2023 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



BP 2023 RECETTES D'INVESTISSEMENT



Le budget 2023 proposé permet de maintenir les services communaux malgré les hausses conséquentes de l'énergie et de la masse salariale, sans augmenter les taux de fiscalité. Il permet de prévoir près de 400 000 € d'investissement (dont 100 000 € de voirie) avec l'aide d'un emprunt.



ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL

Comme chaque année, une série de travaux ont été effectués sur notre parc immobilier dans le cadre de notre programme de rénovation thermique 2022. Des travaux relativement modestes mais qui ont leur importance dans l'objectif de transition énergétique que nous nous sommes fixé. 3 bâtiments étaient concernés par ces travaux : la maison de Léontine, impasse basse ville, l'ancienne poste, place de la Liberté, et la salle associative de La Fargatte. Pour ces 3 bâtiments, même diagnostic, même remède. La porte d'entrée datant parfois des années 60, n'offrait pas l'étanchéité aux intempéries, et encore moins aux calories. Le remplacement était indispensable. C'est ce qui a été fait, avec un peu de retard, mais bien fait grâce au travail de la SARL Havond-Genton, attributaire après consultation du marché de travaux.

La scène démontable dite « l'estrade », bien utile pour les manifestations en plein air souffrait d'un léger handicap. Elle n'était pas couverte. Qu'à cela ne tienne, Marc Tauleigne, l'adjoint à l'animation a trouvé la solution grâce à un de nos fournisseurs régulier : Paul Roure. Cet artisan (artiste ?) du fer et de l'acier après avoir pris les mesures, fait quelques schémas, nous a livré une structure de toit adaptée pour recevoir une bâche dessus et sur les côtés. La bâche faite sur mesure à Portes-lès-Valence est commandée et nous voilà parés pour les manifestations estivales. Artistes et musiciens pourront se produire à l'abri du soleil et de la pluie et leur matériel sera désormais protégé. Merci à la société Paul Roure à qui nous avons demandé d'autres travaux de ferronnerie sur la commune, mais nous vous en dirons plus dans un prochain numéro.

L'hiver, c'est le bon moment pour effectuer l'entretien du patrimoine communal que ce soit sur notre parc immobilier ou sur les réseaux de voirie ou d'eau pluviale. C'est à quoi se sont activés nos agents communaux, à effectif réduit depuis le 24 novembre 2022, Maxime s'étant gravement blessé au cours d'un match de rugby.

VOIRIE ET RÉSEAUX COMMUNAUX

La campagne d'entretien hivernal des voies communales s'est concrétisée par le curage des fossés un peu partout sur la commune. Des travaux nécessaires pour anticiper les intempéries qui malheureusement n'ont quasiment pas eu lieu cette saison. Le tractopelle de la commune s'avère un équipement bien utile pour cela, mais parfois insuffisant. Aussi, pour être plus efficace dans ces opérations d'entretien des routes, nous faisons appel à une entreprise locale soit pour la mise à disposition de matériel plus adapté (mini-pelle), soit pour une prestation plus complète (homme et matériel). Merci à Raphaël Munier pour sa contribution souvent généreuse au fonctionnement de la commune !

Au Pral et à Marcholles, ce sont de gros tronçons de voies très dégradées qui ont été repris et remblayés par les soins de Vincent. Les habitants permanents circulent désormais de façon plus confortable sur des chemins ruraux qui ne sont pas classés dans la voirie municipale.

L'humidité permanente dans les garages communaux de la Pise, derrière et juste sous l'église était un problème récurrent depuis plusieurs années. Des travaux de récupération des eaux de pluie avaient été réalisés au-dessus de ces garages, mais rien n'y faisait, l'eau suintait régulièrement et surtout après les grosses pluies, les garages étaient inondés. Il faut dire que la totalité des toitures de l'église, soit plusieurs centaines de mètres carrés de surface, se déversait via les différents chenaux dans les jardins situés à l'arrière de l'édifice sans être drainés ou collectés. Ajoutez à celles de l'église quelques toitures voisines et vous avez une grande part de l'explication de l'humidité et de l'inondation régulière des garages. L'église étant construite sur un rocher, la faible hauteur de terre ne permettait pas une infiltration de l'eau en profondeur. L'eau suivait donc les rochers et ruisselait le long des murs des garages. Il fallait donc la capter et relier toutes les descentes de chenaux entre elles pour les guider vers le ruisseau tout proche derrière la maison de la Pise. Ce qui fut dit, fut fait avec l'autorisation de la propriétaire dont il fallait traverser les terrains. Raphaël Munier, aidé de Vincent, ont réalisé ce chantier en 2 jours. On attend impatiemment la prochaine grosse pluie pour vérifier si la théorie était la bonne. Merci en tout cas à Margherita Caron d'avoir permis cette réalisation et bravo aux ouvriers pour leur efficacité !

TP VALETTE

Le pont, 15 route de Tazuc • St-Sauveur-de-Montagut • valette.tp@gmail.com

06 50 53 38 71 / 06 64 59 54 64

www.tp-transport-valette.com



TAILLE DE PRINTEMPS ET FLEURISSEMENT

À la fin de l'hiver, muni d'un taille haie tout neuf acquis par la commune, Vincent a entrepris la coupe de printemps des arbres et arbustes du village, sur la place, autour de l'école et de la salle des fêtes. L'appareil a reçu les félicitations de l'utilisateur. C'est donc peu dire que cet achat était utile et son fonctionnement efficace. Le murier platane de la place a eu droit lui aussi à une coupe de printemps, pendant que les jardinières du village prenaient de la couleur grâce à un membre plus que dévoué du comité de fleurissement.



RÉSEAUX

La station d'épuration des eaux usées ou station d'assainissement ou encore STEP de la Marette à Gluiras est gérée par la CAPCA. Pour assurer l'entretien de premier niveau de cet équipement, la commune met à disposition son personnel technique. C'est ainsi que Vincent assure le nettoyage/dégraissage des bâchées (cuves de stockage des effluents avant dispersion sur les roseaux), la vérification du bon fonctionnement de la STEP, l'entretien des abords dans le périmètre de la station et le faucardage des roseaux. Ces opérations ont nécessité 2 interventions cet hiver. Le contrôle du service départemental d'analyse des systèmes d'épuration (SATESE) a conclu au bon fonctionnement du réseau d'assainissement à Gluiras.

L'enfouissement du réseau ENEDIS sur la route de Beauvène qui nous a occupé tout l'été dernier n'est pas tout à fait terminé, mais ne devrait plus perturber la circulation sur la route départementale 264 comme l'an dernier.

La ligne aérienne HTA (moyenne tension) encore apparente doit être retirée. L'entreprise chargée de ces travaux devrait intervenir dans l'été ou au début de l'automne en dehors de la départementale. Des perturbations sur les voies communales voisines (route de la Rabaste ou d'Extramianoux) sont à prévoir. La municipalité s'emploie à les minimiser et le maire, à travers l'arrêté de circulation pris, exige de l'entreprise que les riverains soient systématiquement informés et que la signalisation de chantier soit correctement installée et régulièrement contrôlée.

CÉRÉMONIES OFFICIELLES



LES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

C'était le 14 janvier 2023, la municipalité avait invité la population et les maires des communes voisines à la cérémonie publique des vœux. Une première puisque les 2 années précédentes, la présentation des vœux aux gluirassoux avait dû se faire par écrans interposés et de façon bien peu conviviale, covid oblige. C'est donc dans une salle des fêtes bien remplie et en présence de plusieurs maires voisins, que le bilan de l'année 2022 et les projets 2023 ont été présentés. L'occasion pour le maire de souligner que le bilan 2022 est le fruit d'un travail collectif, des conseillers municipaux et particulièrement des 3 adjoints plus souvent sollicités, du personnel communal qui fait « tourner » quotidiennement les services publics communaux (mairie, école, poste, voirie, logements ...) et des associations sans oublier le CCAS qui font de notre commune une commune vivante ! Après les vœux de bonne et heureuse année 2023, l'ensemble des présents a pu échanger et deviser autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.

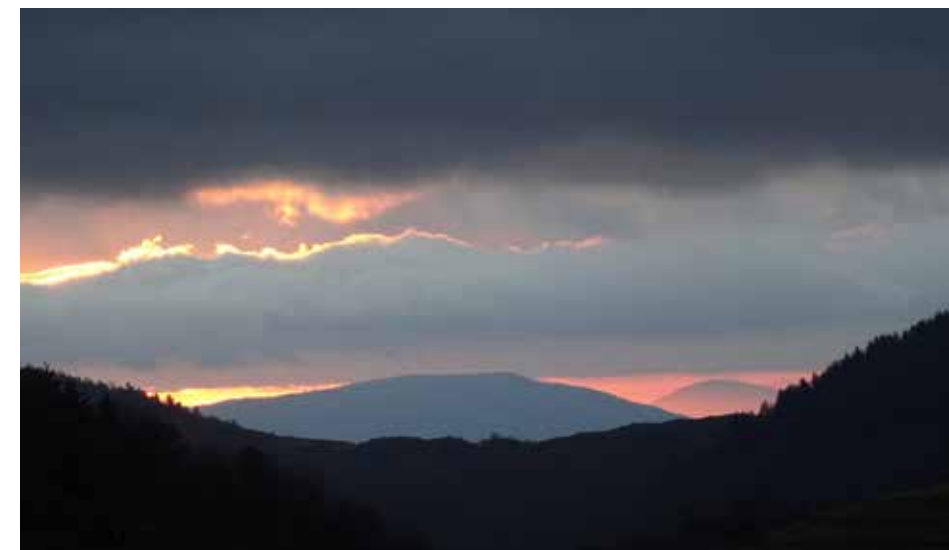
COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

C'est désormais une tradition à Gluiras, le 8 mai 1945 est célébré à 17h au retour de la ronde des fours ainsi tout le monde y compris les randonneurs peut participer à cette cérémonie importante dans notre histoire. Après avoir remercié les nombreuses personnes présentes (dont un maire d'une commune lorraine) et excusé les absents, le maire a donné lecture du message du ministre des armées, et rappelé la signification de cette date : celle de la Liberté chèrement payée de leur vie par plus de 10

millions de soldats alliés, un prix qui augmente chaque fois que l'on renonce, chaque fois que nous oublions le passé. Une gerbe de fleurs a été déposée devant le monument aux morts par le maire accompagné d'un membre du conseil municipal des jeunes et une minute de silence observée par l'assistance.



USAGE DE L'EAU



L'été dernier nous a tous convaincu de l'importance du bien précieux qu'est l'eau. Les arrêtés préfectoraux successifs nous ont alertés régulièrement sur le niveau de dégradation de la ressource en eau dans nos communes. Si Gluiras s'est trouvée heureusement à l'abri d'une pénurie d'approvisionnement, le manque de pluie de cet hiver nous expose plus que jamais au risque de manquer d'eau. Déjà, alors que nous ne sommes qu'au printemps, certaines sources privées se tarissent et contraignent leurs propriétaires à se tourner vers le réseau public qui les dessert mais dont ils ne se servaient pas ou peu. C'est dire que la demande risque d'être très forte quand au plein cœur de l'été, la commune aura doublé sa population et que les températures seront au maximum. Aussi, dès à présent, l'attention de tous est appelée sur un usage économe de l'eau. À ce jour, le bassin de l'Eyrieux n'en est qu'au stade de la vigilance selon la préfecture, alors que d'autres (Ouvèze, Payre, Chassezac, basse Ardèche) sont déjà en alerte. Les nappes phréatiques qui ne sont pas rechargées cet hiver, ne feront certainement pas d'ici cet été ; aussi le respect de règles simples s'impose dès à présent, que l'eau soit prise sur le réseau public ou à une source privée : repérer et réparer rapidement les fuites d'eau sur les appareils ménagers, ne pas laisser couler l'eau inutilement, éviter les douches superflues, arroser son jardin le soir, ne pas remplir les piscines, même démontables en période de canicule, consulter régulièrement le résumé des arrêtés préfectoraux sur le niveau d'alerte sécheresse (site de la commune <https://mairie-gluiras.fr>) ...

L'eau est un bien universel que chacun doit préserver.

INFO

ATTENTION REMPLISSAGE DES PISCINES ET ARROSAGE DES JARDINS SONT RÈGLEMENTÉS !

Les infractions constatées l'an dernier et qui n'ont donné lieu qu'à un simple rappel à la loi, seront sanctionnées sans préavis. Le préfet a déjà prévenu que la réglementation sera pleinement mise en œuvre cet été. En clair, à défaut de pluie, ce sont les amendes qui tomberont ...

Gedimat
Thierry COURBY
725, route de Valence
07380 LES OLLIÈRES SUR EYRIEUX

Ouvert du lundi au vendredi
de 7h à 12h et de 13h30 à 19h
le samedi de 8h à 12h

thierry.courby0652@orange.fr | Tel. 04 75 66 20 74 | Fax 04 75 66 31 54

SUPER U
Commerçants autrement

ZI LA PALETTE - 07160 LE CHEYLARD

04 75 29 74 44

Ouvert du lundi au samedi
de 8 h à 19 h
le vendredi de 8 h à 19 h 30

- Carburant & station lavage 24 h / 24
- Distributeur de billets 24 h / 24
- Rayon pains ouvert à partir de 6 h 30
- Location véhicules utilitaires et tourisme
- Développement photos numériques
- Photomatron (nouvelle norme)
- Fioul domestique à la pompe

CIMETIÈRES



Avec ses 3 cimetières, on pourrait penser que la commune de Gluiras a encore de quoi accueillir ses défunts pendant quelques années. Ce n'est pas tout à fait le cas, et la « crise du logement » si on peut dire, menace aussi ces résidences éternelles. C'est pourquoi la municipalité a engagé lors du mandat précédent différentes actions pour permettre aux familles qui le souhaitent de déposer les corps ou les cendres de leurs proches dans nos cimetières.

Concessions abandonnées : La mairie, sollicitée pour l'acquisition de concessions dans les cimetières communaux, serait bientôt dans la situation de ne plus pouvoir répondre à ces demandes ; c'est particulièrement le cas au cimetière du haut dit Catholique. Afin d'anticiper la saturation prévisible des cimetières, en octobre 2019 la municipalité a donc engagé une procédure de constat d'abandon des concessions dans les 3 cimetières communaux.

Cette procédure longue et délicate, obéit à des règles très strictes – et c'est bien normal – et se déroule en 2 phases. Une première délibération du conseil lance la première phase, puis un procès-verbal de constat d'abandon, établi par le maire, entouré d'une commission municipale, identifie et repère les concessions supposées abandonnées. Celles-ci sont signalées par un panonceau posé sur la tombe qui doit y demeurer pendant 3 ans. L'information des familles et de la population est essentielle et obligatoire. Ainsi, la délibération, la convocation aux visites en vue du constat d'abandon et le procès-verbal du constat doivent être affichés aux portes de la mairie et des cimetières pendant un mois et quand il est possible d'identifier les successeurs ou la famille d'une tombe abandonnée, ces documents doivent lui être notifiés. Ce n'est qu'au terme de ces 3 années d'information que la mairie peut éventuellement reprendre les concessions supposées abandonnées. S'engage alors la deuxième phase de la procédure.

À Gluiras, nous en sommes à ce stade puisque la première phase de constat s'est terminée le 1^{er} novembre 2022 et qu'il s'agit à présent de confirmer l'état d'abandon des concessions repérées en 2019 et de décider ou non de leur reprise par la commune.

Pour cela, la commission de suivi de cette procédure constituée en 2019 a été réactivée et renouvelée. Elle comprend outre le maire, 3 membres du conseil municipal (Ch. Garnier, M-L. Courthial et M. Tauleigne) et 2 citoyens (J-P Souche et J. Delarbre). Des visites des cimetières sont programmées et donneront lieu à un deuxième procès-verbal de constat constatant définitivement l'abandon, et proposant les concessions pouvant être reprises par la commune. Un mois au moins après ce 2^e PV, une délibération du conseil municipal viendra alors confirmer la reprise des concessions.

On le voit, sur un sujet qui touche aux convictions de chacun et à l'attachement de tous à ses

défunts, il est important de ne pas se précipiter, d'avancer avec précaution et en s'entourant de tous les conseils utiles pour ne pas commettre d'erreurs.

Création d'un ossuaire et d'un columbarium : La 2^e phase de la procédure de constat d'abandon des concessions oblige la commune à s'équiper d'un ossuaire. Cet équipement funéraire est en effet indispensable aux travaux liés aux reprises des concessions mais aussi dans des cas particuliers, rares, où un corps doit « patienter » avant d'être mis en terre. Concrètement, il sera nécessaire, et obligatoire, de récupérer les ossements présents sur la concession, de les disposer dans un reliquaire dûment répertorié dans un registre et de les conserver. C'est la fonction de l'ossuaire, caveau commun aux défunts sans succession. Cet édifice communal sera construit au cimetière du haut. Les travaux seront réalisés par une entreprise de pompes funèbres après consultation simple (marché en procédure adaptée).

Parallèlement et pour faire face à la demande croissante d'emplacement pour les urnes cinéraires, la création d'un columbarium est aussi envisagée. Ce petit édifice pourra accueillir les urnes dont les familles ne disposent pas de tombes. Un espace de recueillement dit « jardin du souvenir » lui sera associé. Columbarium et jardin de souvenir seront vraisemblablement localisés au cimetière de St Martin. Le conseil municipal en décidera prochainement.

À l'occasion du chantier de récupération des eaux pluviales du toit de l'église, un 4^e cimetière a été remis à jour. Encadré par une grille en fer, ce petit cimetière attendant à l'église contient 3 énormes pierres tombales, dont l'une gisait face contre terre depuis plusieurs années, alors que ses 2 jumelles se dressaient bien droites à ses côtés. Sur ces magnifiques pierres on devine le nom de Léopold (ou Léopolda) LACHAPPELLE et la date de 1876. De toute évidence abandonné, ce cimetière fait néanmoins partie du domaine communal et la présence de la mini-pelle a été l'occasion de relever la pierre tombée. Un geste de respect envers les défunts, même très anciens.

PISTE DE BOSSES POUR VTT

à l'Hermet

• 200 mètres de long
• 16 bosses
• 3 virages

REGLEMENT D'UTILISATION
Piste de bosses à l'Hermet

- LA PISTE EST EN LIBRE ACCÈS et son utilisation se fait sous l'entière responsabilité des usagers ou de leur représentant légal pour les mineurs. La mairie décline toute responsabilité en cas d'accident.
- LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE. Les équipements de protection additionnelle (genoux, coudes, poignets) sont fortement recommandés. La pratique en solo est déconseillée afin de pouvoir alerter les secours en cas d'accident.
- LA PISTE EST ABSOLUMENT INTERDITE AUX ENGINS MOTORISÉS sous peine d'amende et de poursuite.
- LA CIRCULATION SUR LA PISTE SE FAIT DANS UN SEUL SENS à partir du départ.
RESPECTEZ LE SENS INDICÉ !
- LA PISTE DE BOSSES EST OUVERTE À TOUS, sauf aux moins de 6 ans ; en dehors des horaires d'animation collective. L'utilisation de la piste doit se faire dans le respect de chacun (jeunes ou grands, amateurs ou expérimentés, ...) ; si quelqu'un est en difficulté sur la piste, n'hésitez pas à l'aider.
RESPECTEZ LES AUTRES PRATIQUANTS ET ENCOURAGEZ LES DÉBUTANTS !

La zone de loisirs de l'Hermet dispose d'installations sanitaires (WC, douches) accessibles à tous du 1^{er} mai au 31 novembre. Respecter ces installations et la propreté des lieux ! Ne laissez pas de déchets sur la piste et aux alentours !

Tout usager utilisant cet espace doit se conformer au présent règlement.

En cas d'urgence :
SAMU : 15
POMPIERS : 112 ou 18
GENDARMERIE : 17

En cas de dommage ou de défaut constaté sur la piste ou sur les installations à proximité, merci de le signaler à la mairie de Gluiras au 04 75 66 74 30

*Ce terrain est le vôtre,
amusez-vous et prenez-en soin !*

UN PROJET DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

La commune de Gluiras a installé en mars 2021 un conseil municipal des jeunes (CMJ) qui s'investit dans la vie et l'animation du village. La création d'un terrain de bosses pour VTT était leur principal projet. Après avoir visité des réalisations similaires en 2021, il a fallu passer de l'idée au projet. La commune disposant de terrains autour de la zone de loisirs de l'Hermet, l'installation de la piste de bosses à proximité des équipements existants était logique. Le terrain bossé permet une utilisation en toute saison.

L'AIDE DE LA FFC
Pour concrétiser le projet, le CMJ a fait appel à la Fédération Française de Cyclisme de l'Ardeche qui a formalisé le plan de la piste en fonction du terrain et le profil des bosses. Elle comprend une quinzaîne de bosses de profils différents sur environ 200 mètres linéaires.

LA RÉALISATION
Le chantier s'est étiré sur plus d'un an à partir du nettoyage des parcelles communales. L'implantation de la piste a été la première étape. La pente naturelle du site a été utilisée au mieux pour limiter les terrassements.

LE FINANCEMENT
Les jeunes se sont investis dès le départ dans la recherche de financements en répondant à un appel à projet de la MSA, puis en sollicitant l'agence nationale du sport avec l'appui administratif de la commune.

Plusieurs compétences locales ont été mises à profit pour accompagner cette réalisation : l'entreprise de terrassement Raphaël Munier, le conseil de la FFC 07, un professionnel local du VTT. Plusieurs soirs du chantier ont été l'occasion pour les jeunes de participer à leur mesure à l'avancement du projet.

Coût total de l'opération (HT) : 13 849€

Financement :
Agence nationale du sport 10 000€
MSA (appel à projet jeunes) 1 000€
Fonds propres Commune 2 849€

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Cela avait été annoncé lors de la cérémonie des vœux le 17 janvier, une enquête sur l'éclairage public aurait lieu en début d'année au village et dans les hameaux. La flambée des prix de l'énergie en 2022 et notamment de l'électricité, ainsi que les préoccupations environnementales actuelles avaient remis cette question à l'ordre du jour. Une première campagne de limitation de l'éclairage public a déjà eu lieu en 2018, elle a doté la commune d'un schéma directeur d'éclairage public et d'horloges astronomiques qui lui permettent de piloter l'éclairage public. Dans le même temps, quasiment tous les points lumineux de la commune ont été remplacés par des LED, moins consommateurs d'énergie. Plus de 200 questionnaires ont donc été distribués sur la commune au mois de janvier et 61 réponses sont parvenues en retour émanant de 17 hameaux et du village. Ces réponses sont parfois très généralistes et donc peu exploitables ; elles concernent souvent un hameau ou un point lumineux particulier.

PISTE DE BOSSES

L'aménagement de la piste de bosses à l'Hermet touche à sa fin. L'été dernier n'avait pas permis de terminer les travaux ; la chaleur et la sécheresse avaient transformée la terre en poussière. Les pluies de l'automne ont raviné une partie des aménagements et fait apparaître une résurgence inattendue qu'il a fallu drainer vers le fossé voisin. Raphaël s'est remis au travail ce printemps, conseillé par un expert du sujet : Grégory Noce, habitant de Gluiras, accompagnateur professionnel de VTT. 150 mètres de long, 16 bosses, 3 virages voilà en résumé les caractéristiques de cette piste, imaginée par le conseil municipal des jeunes, d'abord pour leur usage mais qui deviendra vite un équipement de loisir à destination de tous : gluirassous, visiteurs, scolaires (un partenariat s'était noué avec Alex Pons, professeur d'éducation physique au collège de l'Eyrieux avant sa tragique disparition).

Cet équipement a reçu une aide (10 000 €) de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du plan 5000 équipements de proximité et le soutien de la mutualité sociale agricole (1 000 €).

L'analyse des réponses au questionnaire a amené le conseil municipal à retenir quelques principes et à décider de réduire partiellement l'éclairage public.

Les principes : *Pas d'extinction totale de l'éclairage sur l'ensemble de la commune et suppression de points lumineux uniquement si tous les riverains le demandent.*

Les réductions prévues : Suppression de 4 points lumineux à La Coste, Le Pral, Giffon, Marjano et quelques-uns au village ; Extinction entre 23 h et 5 h, dans les hameaux de La Murette, Moulancher, La Ribeyre, Giffon, La Maza, Le Pral.

Cette nouvelle réduction de l'éclairage public a surtout valeur d'exemplarité et d'amélioration du « confort » des riverains. Elle contribuera aussi à réduire la pollution lumineuse du ciel et accessoirement la facture d'électricité de la commune. On ne peut que se réjouir.

NOËL DES SENIORS ET DES ENFANTS

Samedi 17 décembre, ce fut encore une belle réussite à l'actif des bénévoles du CCAS qui, cette année, avaient décidé de réaliser la totalité du repas puisque les chasseurs offraient deux magnifiques cuisses de chevreuil pour l'occasion.

Entre les courses et les préparations, la joyeuse équipe s'est donc mise en action dès le jeudi afin de concocter un menu festif.

La cinquantaine de seniors qui avait choisi de se retrouver à la salle des fêtes a plébiscité le résultat : foie gras et compotée d'oignons, saumon fumé avec sa mousse à l'aneth, mijoté de chevreuil accompagné de blinis de potimarrons et purée aux cépes, plateau de 3 fromages, buche pâtissière. Le sommelier avait sélectionné quelques bons crus des côtes ardéchois (Cornas et St Joseph).

Au-delà de cet attrait gastronomique c'est surtout le bon moment passé ensemble qui a ravi tous les convives, d'autant qu'ils ont pu prolonger, après le café et les chocolats, par le spectacle offert aux enfants avant le passage du Père Noël. Un spectacle séduisant par sa qualité et son originalité qui a réussi à tenir les enfants en haleine pendant près d'une heure.

Le père Noël a bien entendu reçu l'habituel accueil triomphal et les cadeaux (tous achetés chez Ardech'jeux à St Sauveur de Montagut) ont séduit enfants et parents.

Enfin le copieux goûter et ses friandises a parfaitement clôturé cette belle journée de partage et de convivialité. La joie et la satisfaction de tous, ont été la récompense des organisateurs.



CINÉ BOUILLON

Samedi 28 Janvier l'association Le Brasse-Bouillon réunissait une cinquantaine de personnes autour de la projection du film « *Marius et Jeannette* » de Robert Guédiguian. Bien entendu, l'association a ensuite offert la soupe (promis, la prochaine fois elle ne sera pas piquante !).

Les pizzas et les gâteaux fabriqués gracieusement par quelques villageois ont été vite avalés et nous remercions chaleureusement les bénévoles. Un événement convivial qui a été apprécié par un public très local. À renouveler donc !

PÂQUES ŒCUMÉNIQUES

Les associations culturelles de la commune ont organisé, le Dimanche de Pâques 9 avril, une rencontre œcuménique aux abords de la salle des fêtes. « L'aube Pascale » débutée à 6 h 45 a été suivie d'un petit déjeuner commun. La rencontre a réuni environ 50 personnes de confessions catholiques, protestantes et évangéliques dans une ambiance bienveillante et une spiritualité partagée.

JOURNÉE DE LA FEMME À GLUIRAS

Le 8 mars 2023, quelques « gluirassounes » se sont retrouvées autour d'un bon aioli à « *l'échoppe du bon berger* ». Un moment convivial et spontané qui invite à réfléchir pour l'année prochaine à une nouvelle rencontre davantage organisée et animée.



LA RACLETTE VICTIME DE SON SUCCÈS !

Rançon de la gloire, samedi 4 mars il a fallu refuser du monde pour la soirée raclette d'Anim'Gluiiras, la jauge maximale de 200 personnes étant atteinte en milieu de semaine, une dizaine de personnes se sont vu refuser l'entrée au grand regret des organisateurs.

L'équipe suisse des « racleurs » bien en place avec la dizaine de bénévoles de l'association, a une nouvelle fois assuré un service impeccable. Chacun a pu se servir à satiété et savourer les excellents produits des terroirs ardéchois et suisse.

En fin de soirée la musique était la bienvenue pour inciter à un peu d'exercice sur la piste de danse. Pendant que l'on refaisait le monde autour de la buvette

Après cette belle soirée, il convient de féliciter et remercier l'équipe des bénévoles qui autour de la présidente Caroline Fayard a gardé le sourire même au plus chaud du service.

Comme l'an passé l'association proposera ses animations pour la fête de la musique décalée au samedi 17 juin. Une autre soirée autour du four à pain est aussi prévue au cœur de l'été, le samedi 22 juillet. Pour l'occasion le feu d'artifice annuel devrait être tiré et on reverra avec plaisir le groupe « les Calaberts » qui avait reçu un bel accueil l'été passé.

LE TRAIL DES CHÂTAIGNIERS FAIT UN CARTON POUR SON 10^e ANNIVERSAIRE !

Le Trail des châtaigniers a soufflé ses 10 bougies le lundi de Pâques, 10 avril 2023. Et de quelle manière ! 223 coureurs soit une centaine de plus qu'à l'accoutumée, un vrai carton alors que d'autres courses bien plus ... courues, ont vu leur nombre de participants baisser. L'explication ? D'abord deux nouveautés : une distance marathon (42 km) qui a certainement intéressé les accros de la course longue distance en pleine nature et deux courses coopératives pour les enfants. Sur une boucle dans le village, les plus jeunes partaient à deux et devaient arriver à deux ; avec ce principe simple ils faisaient une ou deux boucles voire 3.

Cette manifestation record a attiré du monde des quatre coins de la France, et même de l'Europe, issus de 47 clubs différents. Exceptionnelle, cette 10^e édition l'aura été aussi par le plateau des par-

ticipants. Qu'on en juge : Une des 3 premières du grand raid de la Réunion (la fameuse Diagonale des fous) 2022, une sous-Préfète, une conseillère départementale, un ancien maire, et au moins 4 jeunes gluirassous. En regardant de plus près, les gluirassous étaient en fait plus nombreux, vraisemblablement une dizaine sur les courses adultes. Sur la vingtaine d'enfants qui s'est élancée dans les rues du village, une dizaine ont réussi à faire 2 boucles soit 3 km, mais tous ont reçus une médaille.

Les quelques 80 bénévoles mobilisés pour concevoir les parcours, assurer la promotion, nettoyer les chemins, baliser et sécuriser les itinéraires sur les cinq communes traversées se sont retrouvés autour de la salle des fêtes pour partager avec les coureurs le repas d'après course, qui fait toute la convivialité de l'évènement. Ce sont près de 500 personnes, coureurs, accompagnants et bénévoles qui ont fêté ce 10^e anniversaire sous un temps idéal pour la course à pied.



EUROREPAR
CAR SERVICE

BRUNET AUTOMOBILES
51 Grande rue
07190 Saint Sauveur de Montagut
Tél. 04 75 65 41 66
ggebrunetautomobiles@gmail.com

SARL VIALLET

Mobili : 06.80.85.14.97
Tél : 04.75.65.48.28
07190 Gluiiras
Magny

Maçonnerie Générale (neuf & rénovation)
Couverture & Charpente
Doublage

Email : entrepriseviallet07@aliceadsl.fr

MENUISERIE GÉNÉRALISTE

SARL
HAVOND Mickaël
GENTON Ludovic

06 99 01 48 95 M. Havond
06 31 38 78 23 L. Genton

Plus - 07190 GLUIRAS - 04 75 29 28 82
sarhavondgenton@aol.com

Retour O Sources Plomberie, chauffage, climatisation

Jean-Daniel BOISSY

La Paille
07190 GLUIRAS
04 75 64 63 19
jdboissy@orange.fr
SIRET 848 342 711 00018

SARL DELARBRE ET GOYARD

CARRILLAGES, DALLAGES
SANS TRAITEMENT
INTERIEUR ET EXTERIEUR,
CHAPE - VENTE ET POSÉ

TEL/FAX 04 75 65 43 08
06 81 22 87 29
06 70 12 32 61

117 190 ST SAUVEUR DE MONTAGUT
07 360 ST MICHEL DE CHABRELANOUX

SOIRÉE THÉÂTRE AVEC LA COMPAGNIE DÉCALAGES



AFFLUENCE À LA RONDE DES FOURS 2023



Comme tous les ans, le 8 mai au matin, de nombreux véhicules se sont dirigés vers Gluiras. A leurs bords randonneurs aguerris ou amateurs (et quelques chiens ...), prêts à arpenter la montagne sur l'itinéraire préparé par Les Légrémiss.

Le premier est arrivé avant 8h ! Un certain Marc T. Le gros du peloton s'est présenté un peu plus tard et l'affluence dans la salle des fêtes était à son comble vers 9h30 et on dénombrait déjà 500 inscrits. Le record 2018 allait-il être battu ? non, car le compteur s'est arrêté à 693, mais c'est déjà beaucoup. Le parcours a mené les marcheurs de Gluiras au Champ (St Pierreville) en passant par Fougeyres et La Croix où les attendait le premier four pour le repas de midi : caillettes, pommes de terre et le fameux tabourou. Les marcheurs se sont ensuite dirigés vers Les Duges en passant par Talussac et Aunaves pour goûter aux pains-pommes et aux flans avant de remonter au village, enthousiastes. Une journée magnifique pour tous, les organisateurs, les bénévoles et les marcheurs qui ont promis de revenir à Gluiras l'an prochain, le 8 mai.

Samedi 11 mars, ils étaient une bonne soixantaine de spectateurs pour une représentation de la pièce « *Moi j'crois pas* » de Jean Claude Grunberg, par la compagnie lyonnaise « Décalages » dans une mise en scène de Aude Charollais. Comme d'habitude, sur le principe du café-théâtre, les bénévoles du CCAS attendaient les spectateurs dès 19 h autour du buffet et de la buvette.

La troupe est désormais une habituée de notre commune puisqu'elle en est à son quatrième passage à Gluiras. En quelque sorte une résidence ardéchoise qui leur convient parfaitement puisqu'ils nous réservent la primeur de chacune de leur nouvelle pièce.

Cette nouvelle création « *Moi j'crois pas* » propose une réflexion sur l'art de vivre ensemble. Quelle serait la recette ? S'il y en a plusieurs, quelle est la meilleure ? Diverses situations sont explorées dans lesquelles monsieur et madame passent leur temps à se chamailler. Monsieur ne croit en rien, madame veut croire en tout. Ils s'affrontent, argumentent, plaident, vont même jusqu'à s'insulter. Pourtant, les jours, les mois, les années passent et ils sont toujours ensemble. Quel est leur secret ?

La qualité de l'interprétation prouve encore une fois le professionnalisme de ces amateurs. Un vrai régal qui s'est prolongé autour de quelques crêpes. D'ores et déjà, l'équipe du CCAS s'inscrit pour la prochaine création !

Par ailleurs une nouvelle soirée théâtre devrait être programmée à l'automne avec la venue d'une troupe de Puy St Martin.



CONCERT DU CHŒUR D'HOMMES DES BOUTIÈRES

Quel bonheur ! Nous les attendions depuis trois ans puisque leur venue programmée juste au début du COVID en 2020 avait été annulée.

Samedi 22 avril, le Chœur d'hommes des Boutières s'est enfin produit à La Chapelle. Un grand merci à Maghi et Antoine d'avoir accepté de mettre à disposition ce cadre magnifique tout à fait à la hauteur de la prestation de ce chœur d'hommes. Avec une centaine d'entrées, la salle de la Chapelle était comble et le concert a remporté un énorme succès largement mérité !

Dirigé (en parallèle de sa carrière internationale de chef d'orchestre), par Pascal Verrot, le « Chœur d'hommes des Boutières » a livré un répertoire riche et varié. Constitué par un groupe d'amis, la troupe propose des chants sacrés aussi bien que des airs venus d'ailleurs : Ce ne sont pas moins de 25 œuvres qui ont été chantées. Un répertoire original de chants du monde sacrés et profanes (ukrainien, russe, hébraïque, corse, renaissance française, allemand, malgache, negro spiritual ...). 1h30 de bonheur sans parler de la troisième mi-temps au cours de laquelle, autour du buffet, les choristes ont poussé la chanson pour le plus grand bonheur du public qui n'arrivait plus à quitter les lieux. L'équipe du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), organisatrice, est ravie de ce succès et remercie le public pour sa générosité lors du passage du « chapeau ». Les 615 € récoltés témoignent, si besoin était, de la satisfaction du public. Merci aux choristes qui ont remis une partie de cette recette pour les œuvres du CCAS.

Vous l'aurez compris, nous avons passé une bien belle soirée et sommes d'ores et déjà sur les rangs pour recevoir le Chœur d'hommes des Boutières dès qu'il aura son nouveau répertoire.

Le **CHŒUR D'HOMMES DES BOUTIÈRES** compte aujourd'hui une quinzaine de choristes. Créé il y a près de vingt ans, il est une des composantes de la **CHORALE DES BOUTIÈRES**, basée au CHEYLARD, qui comprend également deux autres formations :

- un « **chœur mixte** »,
 - un groupe instrumental « **Les Amusichœurs** » qui participe à diverses manifestations locales.
- Le « Chœur d'hommes des Boutières » présente une singularité : il a la chance de compter dans ses rangs Catherine (épouse d'un choriste) qui accompagne le groupe pour une partie du répertoire à l'accordéon diatonique.

sarl SOUCHE
LOCATION MATERIEL BTP
AGREGATS - LIVRAISON
Les Bruas
07360 Les Ollières-sur-Eyrieux
04 75 30 66 82
06 72 00 39 04

Philippe Bertrand
- Terrassement
- Assainissement
- Travaux publics
- VRD
- Travaux forestiers
06 81 83 82 87
04 75 66 31 89
philippe.bertrand07@orange.fr



LOTO DU SOU DES ÉCOLES

Le loto du 21 janvier a été une belle occasion de réunir les Gluirassous et de faire connaissance avec de nouveaux arrivants dans une ambiance familiale et festive. Les grandes de CM2, Ellie-Yona et Maëlie, ont été contentes de mettre la main à la pâte pour l'installation de la salle et la gestion de la buvette. Le noyau dur du Sou des écoles a eu plaisir à rencontrer les habitants lors de son traditionnel porte à porte pour la vente des cartons. Les artisans et commerçants ont bien joué le jeu et ont été très généreux en offrant de beaux lots qui ont séduit les joueurs et ravis les gagnants. Grâce à la recette de cet événement, nos enfants

pourront continuer à effectuer diverses sorties pédagogiques en 2023. Un grand merci à chacun des participants.

Aux beaux jours, nous vous proposerons une brocante et la fête de l'école en fin d'année scolaire.

Lucie Boissy

ÇA BOUGE À L'ÉCOLE ...

Des activités pédagogiques complémentaires ont été mises en place par les instituteurs depuis la rentrée des vacances de Pâques : 20 minutes le matin avant la classe, 3 fois par semaine. D'autres nouveautés sont apparues pour les écoliers de Gluiras : les enfants iront à la bibliothèque municipale pendant le temps scolaire une fois par quinzaine afin de découvrir les grands

livres. Des séances de théâtre animées bénévolement par Estelle QUILLET seront effectuées en classe élémentaire le mardi après-midi, à la salle des fêtes. Un atelier théâtre destiné à accompagner l'expression des élèves et à leur donner des pistes de réflexion pour la résolution des conflits. Les prochaines séances piscine à Vernoux auront lieu les 22 mai, 2 et 5 juin et permettront aux enfants, sinon savoir nager, au moins se familiariser avec l'eau.

La fin des contraintes sanitaires a permis de renouer avec les rencontres inter-écoles. C'est ainsi que 6 écoles se retrouveront le 16 mai au gymnase de St Sauveur de Montagut. La gymnastique, la course d'orientation, le relais et la lutte sont au programme et cette sortie sera aussi l'occasion pour les 2 élèves du CM2 d'une séquence d'immersion au collège qu'elles fréquenteront l'an prochain.

Ces 2 élèves de CM2 passeront leur permis internet le 1^{er} juin et recevront en fin d'année scolaire un ordinateur chacune, offert par la CAPCA.



Enfin une sortie scolaire est programmée le 23 juin au musée de Valence où les enfants pourront profiter de visites thématiques selon leur cycle et d'un atelier d'initiation à la mosaïque. La commune s'est engagée à financer pour moitié le coût de cette sortie.

TARIFICATION SOCIALE À LA CANTINE

Le conseil municipal réuni le 31 mars a délibéré favorablement pour la mise en place d'une tarification sociale de la cantine scolaire à partir de la prochaine rentrée scolaire. Cette nouvelle tarification consiste à établir des prix de repas différents selon le nombre d'enfants et le revenu des familles. Si les grandes villes ont les ressources pour organiser une tarification sociale, c'est plus

difficile pour les petites. D'après une étude IP-SOS menée en avril 2021, seulement 10 % des communes de moins de 1000 habitants ont une tarification sociale.

La cantine scolaire est un service public indispensable aux familles, notamment lorsque les parents exercent des activités professionnelles éloignées du domicile, ce qui est souvent le cas pour notre commune. Ce dispositif financé par l'Etat permet de proposer un tarif à un euro pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1000 euros (le quotient familial étant fonction du nombre d'enfants et des revenus du foyer).

L'Etat a donc décidé de soutenir les communes rurales de moins de 1000 habitants qui mettent en place cette grille tarifaire progressive dans leur cantine scolaire. L'Etat s'engage sur 3 ans à travers la signature d'une convention avec la collectivité.

Cette nouvelle tarification se mettra en place à compter du 1^{er} septembre 2023.

REPAS INTERGÉNÉRATIONNEL

L'accès à la cantine scolaire pour les anciens a été admis par le conseil municipal selon certaines modalités. Cette action a pour objectif de rompre l'isolement des personnes seules et de favoriser une rencontre intergénérationnelle. Sont concernés, les résidents permanents de Gluiras âgés d'au moins 65 ans. Le prix du repas est de 5 euros (selon la tarification cantine en vigueur, fixée par le conseil municipal). Les inscriptions se font auprès de la responsable de la cantine, Madame Véronique GARNIER, qui assure la gestion de ce service. Inscrivez-vous !

Christine Garnier

SICTOMSED : TRIONS PLUS, TRIONS MIEUX !

Le déploiement des points d'apport volontaire (PAV) du SICTOMSED à Gluiras et sur 4 autres communes voisines (Beauvène, Saint Etienne de Serre, Saint Julien du Gua et Marcols) est effectif depuis le 3 avril 2023. Ces PAV sont situés au village, sur les 3 axes routiers menant à Gluiras et sur les routes de la Glueyre et de l'Eyrieux. 3 emplacements sont maintenus au village (ruisseau de Rioufol), sur la route de Baujé-St Martin (La Fargatte) et sur la route de la Glueyre (Le Chambon) ; 2 nouveaux emplacements ont été créés sur la route de St Pierreville (au-dessus de Gratteloup) et sur la route de Beauvène (le Tilleul). Vous trouverez sur ces plateformes de tri au moins 3 colonnes de tri : l'une multi-matériaux pour le recyclage des emballages plastiques et métalliques, les cartonnets et briques alimentaires, ainsi que les papiers ; l'autre pour le recyclage du verre (bouteilles et bocaux) et enfin une colonne pour les ordures ménagères résiduelles (ce que vous n'aurez pas pu trier). Pour compléter ce nouveau système de collecte, une colonne de collecte du carton et une colonne pour les vêtements, le textile et les chaussures sont installées sur le PAV du village.

Les emplacements du pont de la Roche et du pont de Moulinas à St Maurice en Chalencou et la déchetterie du Moulinon à St Sauveur continuent d'être exploités par la CAPCA et restent accessibles aux Gluirassous avec le même système de tri sélectif.

La lettre d'information du SICTOMSED distribuée par La Poste au mois de mars donne le détail du nouveau service de collecte des déchets. N'hésitez pas à la demander si elle ne vous est pas parvenue ; un mémo-tri magnétique bien pratique à placer sur le réfrigérateur vous aidera à mieux trier. Vous y trouverez les horaires des déchèteries du Cheylard et de Saint Sauveur, des informations sur la collecte des encombrants, la vente de composteurs pour vos déchets verts, ou l'entretien des plateformes de collecte.

Attention : le dépôt des déchets en dehors des colonnes de tri est une incivilité passible d'amende ; les agents du SICTOMSED sont habilités à verbaliser.



PARC NATUREL RÉGIONAL : LE ROCHER DE ST JEAN EST UN GÉO SITE

Après étude et visite de scientifiques, le comité syndical du PNR des monts d'Ardèche du 23 mars dernier a considéré que le site du rocher de St Jean méritait de figurer parmi les nouveaux géo sites du Géo Park des monts d'Ardèche labellisés par l'UNESCO. Cette inscription sur la liste des géo sites ardéchois ouvre la voie à sa valorisation touristique avec bien sûr l'accord des propriétaires et riverains et en concertation avec les associations locales. Cette reconnaissance constitue un facteur de notoriété pour la commune dont il faut se saisir.

SYDEO

L'eau potable est une compétence de la CAPCA qui a été subdéléguée à un syndicat spécifique : SYDEO. La réactivité du service est appréciée, même si beaucoup regrette que le goût de l'eau ait changé. Le prix de l'eau qui doit être harmonisé entre les 37 communes du syndicat est un sujet de vigilance. Un comité pour préparer l'évolution de la tarification de l'eau a été mis en place où le maire de Gluiras est présent pour défendre les intérêts de la commune.

SyMCA (SCoT) : RÉVISER LE PLU ?

Le Syndicat mixte Centre Ardèche est chargé d'élaborer et de suivre l'application du Schéma de Cohérence Territoriale, plus connu sous l'acronyme de SCoT. Ce document de planification établi à l'échelle de 3 intercommunalités donne les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisation et de préservation de l'agriculture ou de l'environnement. Il est devenu exécutoire en février 2023 après 3 ans d'élaboration et il s'impose désormais aux communes. Celles dotées d'un PLU comme Gluiras doivent mettre en compatibilité leur PLU avec le SCoT avant le 23 février 2026. Le conseil municipal de Gluiras qui a délibéré contre le projet de SCoT le 06 mai 2022, ne souhaite pas ouvrir la procédure de révision d'ici la fin du mandat d'abord parce que le PLU a été révisé récemment (2018) et ensuite compte tenu du prix d'une telle opération (30 à 40 000€). A cela s'ajoute la question du PLUI, désormais ouverte à la CAPCA et pour laquelle une attention toute particulière est nécessaire si la compétence urbanisme devait transférée à l'échelon intercommunal.

EVELYNE,

UNE QUI PREND RACINE ...



Evelyne à 12 ans



Evelyne et Éric

Animée d'une fratrie de trois sœurs, Evelyne Perrigault est née dans les années 1970 à Tours, d'un père artisan tourneur sur bois et d'une mère artiste peintre. Une enfance hors sol dans un milieu modeste, baignée par l'amour du travail bien fait et des belles choses "L'art du beau pour des clous" dit-elle.

Imprégnée de ces valeurs, elle s'intéresse tout naturellement aux métiers d'art et au sortir de l'école primaire, suit une scolarité orientée "lettres et art plastique" au lycée de Tours. Adolescente, elle quitte le cocon familial pour la faculté de Lyon.

Lyon, la grande ville, ses opportunités, la liberté ... une vie de bohème partagée avec son compagnon, Pierre, artiste-plasticien. Ses études l'amènent alors à s'occuper de l'accès à l'art aux personnes déficientes visuelles, de l'insertion professionnelle dans un quartier défavorisé à Bron, puis, de l'insertion professionnelle des personnes en difficulté.

Les années passent, la grande ville a perdu de son attrait, la liberté a un prix de plus en plus difficile à payer. Evelyne est enceinte. L'idée germe doucement de s'installer au vert, de faire grandir le bébé à venir loin de la Croix-Rousse.

Une première tentative d'exil en Bretagne bien vite écourtée. Puis, un ami de la faculté leur parle de son frère, éleveur de chèvres à Saint-Pierreville. L'idée est séduisante. L'endroit ne paraît pas très éloigné de Saint-Étienne ou Evelyne pourrait continuer à suivre son doctorat. C'est décidé, été 2000, la petite Jeanne à trois mois et voilà la famille embarquée dans le navire ardéchois. Chez l'éleveur de chèvres, Evelyne s'occupe des enfants et donne un coup de main à la ferme, un premier contact avec le métier de paysan.

En quête d'un logement, ils apprennent que la commune de Gluiras est à la recherche de nouveaux habitants. Rendez-vous est pris. Reçus à bras ouverts par Alain Risson, le maire d'alors, ils découvrent le village avec dans les yeux un certain émerveillement. La promesse d'un petit paradis sur terre, l'endroit idéal pour faire pousser un bébé.

La vie à Gluiras s'organise doucement. Saint-Étienne est décidément trop loin du village, une situation bien compliquée à gérer au quotidien. Evelyne abandonne son projet de doctorat et trouve sur place des petits boulots : à la poste, au relais de Sully, à l'épicerie du village. Un deuxième bébé est en route : Luce qui naîtra en 2002. En 2004, elle trouve un emploi à la bibliothèque de Saint-Sauveur de Montagut, emploi qu'elle occupe toujours actuellement.

Pierre a depuis quelque temps des opportunités de travail en infographie à Bruxelles et fait régulièrement la navette Ardèche - Belgique. Une situation difficile ... La distance aura bientôt raison des sentiments et il s'y installe définitivement en 2010.

En 2012, Evelyne s'installe à la Marette et partage sa nouvelle vie avec Éric Armand. Une famille recomposée est née avec trois enfants : Jeanne, Luce et Valentin, le fils de Éric.

Mais s'installer chez Éric, c'est aussi s'installer avec les vaches. Tout ce petit monde découvre alors une culture différente qu'il faut savoir décoder. L'apprentissage est parfois difficile. Les enfants quittent tour à tour le nid pour voler de leurs propres ailes. Jeanne et Luce rejoignent leur papa en Belgique. Valentin prend son autonomie.

Evelyne, elle aussi, a dû s'adapter et découvrir la vie et le métier de paysan. Un métier "de bonne

santé dans la tête et dans les pattes". Elle a vite fait d'avoir envie d'y participer. Aider Éric, mais pas en restant au foyer, en l'accompagnant plutôt aux travaux de fermage, sur le terrain, les deux mains dans le pré. "Une femme qui viendrait là, au milieu, faire trois trucs, c'était pas gagné". Mais la bonne volonté du couple a fini par l'emporter.

Elle entre de plain-pied dans le métier, et comprend l'engagement et la qualité du travail d'Éric. Le soin apporté aux animaux, à leur bien-être, la sélection, les naissances ... Mais souvenez-vous "L'art du beau pour des clous" a ses limites et le quotidien fait d'un travail qui ne rapporte rien, elle a déjà trop entendu sonner le refrain.

Alors, il y a maintenant trois ans et à force de réflexions sur le devenir de leur activité, ils décident d'assurer la vente directe de leur propre viande, pour une plus juste rémunération. La marque "Ferme de la Marette" est née. Dans un même temps et par souci de diversification, un camping à la ferme a vu le jour sur le pré proche de la ferme. Evelyne s'occupe de la communication, de la vente et de la valorisation des produits issus de l'activité globale de la ferme.

En parallèle, elle s'est mise à son compte et possède à ce jour un troupeau de vingt vaches écossaises sous l'appellation "Les Galloway du rocher de Saint-Jean" qui permettent de valoriser des terrains très peu enherbés et réputés difficiles pour les cinquante Aubrac présentes sur la ferme.

Et Gluiras dans tout ça ?
"Gluiras ? Un terrain de compréhension à mon échelle, un condensé d'humanité qui l'oblige à penser la vie... ta vie. À côtoyer l'autre au-delà des préjugés ou des différences. Qui t'apprend la persévérance."

Informations pratiques ...

Mairie :

Ouverture les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h15 à 11h45

Tel : 04 75 66 74 30

Courriel : secretariat-gluiras@orange.fr

Site internet : www.mairie-gluiras.fr

Agence Postale Communale :

Ouverture au public les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis de 9h20 à 11h40 ;

Les congés d'été seront affichés aux portes de la mairie et de l'APC et sur le site Internet de la mairie.

Renseignez-vous !

Bibliothèque :

Ouverture au public le jeudi 15h à 18h

Les amateurs de scrabble sont les bienvenus.

Dépôt / retour des livres possible à l'agence postale aux heures d'ouverture au public.

Déchetteries (Encombrants) :

SICTOMSED : Allée des Vergers - ZI La Palisse 07160 LE CHEYLARD ; Ouverte au public du lundi au vendredi de 8 à 12h et de 14 à 18h et le samedi de 8 à 12h et de 14 à 18h

CAPCA : Route de Valence (après le Moulinon) 07190 St SAUVEUR de Montgut ; Ouverte au public du 01/06 au 30/09 (horaires d'été) : mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h, samedi de 9h à 15h.

Pour les personnes qui ne peuvent se rendre à la déchetterie (pas de véhicule, objets volumineux ou très lourds), la mairie rassemble exceptionnellement ces déchets encombrants et le SICTOMSED organise une fois par an une collecte des encombrants sur notre commune. Ce sera le vendredi 3 novembre 2023. Si c'est votre cas inscrivez-vous en mairie.

Directeur de la publication : Ali-Patrick LOUHALA
Comité de rédaction : Municipalité de Gluiras
Crédits photos : G. COURTHIAL ; A-P LOUHALA ; M. TAULEIGNE ; P. FORGET ; R. HAVOND ; E. PERRIGAULT
Graphisme / Maquette : Nathalie Nayrand
Impression : Mairie de Gluiras

Agenda

Evènements et manifestations à venir (dates connues lors de l'édition de ce numéro)

Samedi 27 mai : Vernissage Atelier MIG (Made In Gluiras) au niveau de la Place de la Liberté.

Lundi 29 mai : Chasse au trésor organisée par le Brasse Bouillon à partir de 15 h au niveau de la Place de la Liberté.

Samedi 17 juin : Fête de la musique à partir de 19 h à la salle des fêtes organisée par Anim'Gluiras.

Samedi 24 juin : Brocante (à partir de 14 h 30) et tournoi de pétanque à partir de 14 h à la salle des fêtes organisée par Le Sou des Écoles.

Samedi 01 juillet : Plantation d'un 4ème Pibou par la municipalité à 11 h à la salle des fêtes, suivi de l'apéro offert par le conseil municipal et du repas vers 12 h 30. Inscrivez-vous !

Vendredi 07 juillet : Fête de l'école devant la salle des fêtes organisée par le Sou des écoles.

Dimanche 16 juillet : Randonnée thématique sur les libellules organisée par Les Légrémiss. Renseignements et détails sur leslegremis07.com

Samedi 22 juillet : Fête Nationale à la salle des fêtes avec marché de producteurs, co-organisée par la municipalité et Anim'Gluiras ; Apéro / Casse-croûte à 19 h ; Bal à 20 h ; Feu d'artifice vers 22 h 30 ; DJ ensuite.

Samedi 29 juillet : Bal Trad à 20h sur la Place de la Liberté organisé par le Brasse Bouillon

Jeudi 3 août : Nuit des étoiles organisée par Les Légrémiss. Conférence à 18h « La vie sur Mars » à la salle des fêtes de Gluiras ; Observation du ciel à St Genest Lachamp

1ère quinzaine d'août : 6 réunions de quartier au village (salle des fêtes), à Plos, Magny, Geys, les Ecluses, et la Fargatte. Détails sur le site internet de la commune.

Dimanche 20 août : Fête de la paroisse protestante organisée par l'association Culturelle Eyrieux – Boutières à la salle des fêtes.



Service de l'eau SYDEO :

Tel : 04 75 63 81 29 ;

ZI Le Paty – 07250 LE POUZIN

Site internet : www.sydeo.fr

Service sociaux CAPCA (CIAS, aide-ménagère et portage de repas à domicile, assistance sociale, centre de loisirs, ...) :

Tel : 04 75 64 07 07 ;

1, rue serre du Serret - 07000 PRIVAS

Site internet :

www.privas-centre-ardeche.fr



Spécialiste de la voirie communale et privé

Anthony MOINS

☎ 04 26 53 03 53

07360 St Michel de Chabrilanoux

anthony.moins@gmail.com

www.goudronneurs-ardechois.fr